COURRIER ARRIVE LE
16 OCT 2026
COURRIER ARRIVE LE
MAIRIE DE GENISSIEUX
16 OCT. 2026
MAIRIE DE GENISSIEUX

Jean PELLET
425, Chemin des Guinches
26750 GENISSIEUX
pellet.jean@orange.fr

Le 15 Octobre 2026.

Objet : Dosssier Patel.

Monsieur le Commissaire enquêteur ,

J'ai rencontré hier Monsieur Stéphane Lheure, producteur de fruits rouges à La Voulte et Beauchastel en Ardéche.
Déja producteur sous serre tunnel, il demanda, il y a une dizaine d'années une autorisation à la Mairie de Beauchastel pour étendre sa surface de serres tunnel. Ce qui lui fut refusé étant en zone inondable (vallée de l'Eyrieux).Mais deux ans plus tard, un constructeur de serres photovoltaïques obtenait le permis de construire pour installer sur sa parcelle de terrain un ensemble de 25 000 m2 qui aurait dû lui permettre de développer sa production.
(Déjà là on voit que le lobby de l'agro-voltaïsme est assez puissant pour passer au dessus de l'état de droit.)

La première année , après la construction, il n'y eu pas de raccordement au réseau, donc pas de production d'électicité. Stéphane Lheure savait qu'il aurait une baisse de production mais ses fruits demeuraient savoureux et de bonne qualité.
A partir du moment où la production d'électricité a commencé, ses fruits ont perdu toute saveur.
D'autre part , la polinisation par les abeilles s'est arrêtée car celles-ci ont été complétement désorientées par le champ électro-magnétique des panneaux photovoltaïques.
Il installa une ruche au milieu des serres, sans résultat.
Il essaya l'introduction de bourdons, toujours sans résultat. Ceux-ci étaient désorientés et ne butinaient pas.
Un drone ,utilisé pour des photos aériennes, ne répondait plus aux commandes de l'utilisateur du fait du champ électro-magnétique.

Quelque soit le type de serre, le champ électro-magnétique est bien présent.
Et que dire de ce rayonnement sur la santé des habitants voisins et des ouvriers qui passeront des journées entières à l'intérieur des serres.
Sébastien Patel est-il conscient de ce à quoi il veut s'engager avec Urbasolar ?

Les serres de Stéphane Lheure sont à l'abandon depuis plusieurs années (voir photos). Celui-ci accueille quelques dizaines de caravanes, mais la société propriétaire des serres lui a demandé « *de les enlever, parce que ce n'est pas prévu et autorisé dans le contrat « !*
Et il cite nombre d'agriculteurs qui ont été piégés comme lui et qui vivent la même chose.

Encore une remarque envers les soutiens du projet qui se réjouissent *»de l'électricité qui sera utilisée localement, et de la fourniture locale de bons légumes bio ».*

Sachez que l'électricité sera renvoyée à sept kilométres par une cable enfoui sous les chaussées sur cette distance.
Quand aux légumes, ils partiront probablement par camion pour rejoindre une ou plusieurs plate-formes de grande distribution.

Comme je l'ai fait, je vous invite à recueillir le témoignage de Monsieur Lheure en le rencontrant.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations

Jean Pellet.

